

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2024 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

## AVIS ADMINISTRATIFS

COMMUNE DE GRASSE

### APPROBATION DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE GRASSE

Par délibération du 25 juin 2024, visée le 26 juin suivant, le conseil municipal a approuvé la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Grasse.  
Le dossier approuvé est tenu à la disposition du public au service de l'urbanisme de Grasse 57, avenue Pierre Sémard à Grasse, aux horaires d'ouverture habituels.

## VIE DES SOCIÉTÉS

DENOMINATION SOCIALE : AYA GROUP  
SAS à associé unique au capital de 5.000 euros  
Siège social : B2 Rdc C/o Fr Consult, 2, rue Jean Vigo, 06200 Nice  
912 624 061 au registre du commerce et des sociétés de Nice

### DISSOLUTION

Par décision du 31 mai 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mai 2024 et sa mise en liquidation.  
A été nommé liquidateur Monsieur Rumen SMILENOV, associé unique, demeurant 14, boulevard Princesse Grâce de Monaco, 06230 Villefranche-sur-Mer, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.  
Le siège de la liquidation est fixé au B2Rdc C/o Fr Consult, 2, rue Jean Vigo, 06200 Nice, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.  
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nice.  
Mention sera faite au RCS Nice.

Pour avis.

### MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 mars 2024, les associés de la SARL THE FROGS' HOUSE, au capital de 7 500 € (sept mille cinq cent euros), dont le siège social est situé à Saint-Jeannet (06640), 35, rue du Saumaler, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grasse sous le numéro 488450974, ont décidé de modifier les statuts comme suit, suite à la modification de la gérance :  
Article 12 : gérance non statutaire.  
Nomination des premiers gérants.  
Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2024, il a été convenu, par vote à la majorité, en présence des 4 associés sus-identifiés, la modification de la gérance de la SARL THE FROGS' HOUSE.  
A été nommé en qualité de premier et unique gérant, pour une durée illimitée : Monsieur Benoit COUVREUR, sus-identifié.  
Mention sera faite au RCS de Grasse.

## AVIS D'ENQUÊTES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DU 04 JUILLET 2024 CASTELLAR

Arrêté n°46/2024  
Objet : Arrêté prescrivant une enquête publique unique afférente à la modification n°1 et à la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Castellar  
Le Maire de Castellar,  
- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-19 ;  
- Vu le code de l'environnement et notamment les articles R123-6 et suivants ;  
- Vu l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R123-11 du code de l'environnement ;  
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2021 prescrivant la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Castellar,  
- Vu les décisions en date du 10 août 2023 de l'autorité environnementale concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour les procédures de révision allégée et de modification ;  
- Vu la délibération n°18 du conseil municipal du 24 octobre 2023 tirant le bilan de la concertation publique, confirmant l'absence d'évaluation environnementale et arrêtant le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme,  
- Vu la délibération n°17 du conseil municipal du 24 octobre 2023 confirmant l'absence d'évaluation environnementale du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme,  
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 avril 2024 portant dérogation au principe d'urbanisation limitée, à la réunion d'examen conjoint concernant la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme en date du 4 juin 2024,  
- Vu la décision en date du 21 juillet 2024 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nice désignant Monsieur Jacques LAVILLETTE en qualité de Commissaire Enquêteur,  
- Vu les pièces des dossiers soumis à l'enquête publique ;  
Article 1 : Objet de l'enquête  
Il sera procédé à une enquête publique unique afférente à la modification n°1 et à la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Castellar  
Article 2 : Durée de l'enquête  
L'enquête publique se déroulera sur une durée de 31 jours, du mardi 23 juillet 2024 au vendredi 23 août 2024 inclus.  
Article 3 : Désignation du Commissaire Enquêteur  
Par décision n°E24000021/06 du Tribunal Administratif de Nice en date du 21 juillet 2024, Monsieur Jacques LAVILLETTE a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.  
En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le Président du Tribunal Administratif ordonne l'interruption de l'enquête, désigne un commissaire enquêteur remplaçant et fixe la date déprisée de l'enquête.  
Article 4 : Observations du public  
Les pièces des dossiers, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Castellar du mardi 23 juillet 2024 au vendredi 23 août 2024 inclus, aux jours et heures d'ouvertures de la mairie, à savoir :  
Lundi et Mardi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures  
Mercredi, jeudi et vendredi de 09 heures à 12 heures  
Chacun pourra prendre connaissance des dossiers de modification et de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Castellar et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante :  
Mairie de Castellar, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur - 1 place Georges Clemenceau, 06500 Castellar.  
Du par courrier à l'adresse suivante : enquetepublicecastellar@gmail.com  
En cas de concertation des observations reçues par voie postale à l'adresse de la mairie, les courriers doivent arriver au plus tard le 23 août 2024 à 16 heures, heure de clôture de l'enquête publique.  
Le dossier d'enquête publique sera également consultable et téléchargeable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.castellar.fr  
Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique en mairie.  
Article 5 : Permanences  
Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie, les jours et heures suivants :  
Mardi 23 juillet 2024 de 9 heures - 12 heures / 13h30-16 heures- Mercredi 7 août 2024 de 9 heures - 12 heures / 13h30-16 heures- Vendredi 23 août 2024 de 9 heures - 12 heures / 13h30-16 heures  
Article 6 : Transmission de pièces  
Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique auprès de la mairie de Castellar, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.  
La personne désire adresser sa demande auprès de Madame la Maire de Castellar - Mairie - 1 place Georges Clemenceau, 06500 Castellar.  
Article 7 : Evaluation environnementale  
Les deux procédures ont été soumises à un cas par cas auprès de l'autorité environnementale. Cette dernière a conclu à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale. Les avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sont intégrés au dossier d'enquête publique.  
Article 8 : Clôture de l'enquête  
À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.  
Article 9 : Diffusion du rapport  
Une copie du rapport du Commissaire Enquêteur sera adressée à :  
- Monsieur le préfet du Département des Alpes-Maritimes- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nice  
Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la mairie des documents.  
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également publiée sur le site internet de la commune durant le même délai d'un an.  
Article 10 : Informations relatives à l'enquête  
Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées en mairie de Castellar auprès de Madame la Maire de Castellar - Mairie - 1 place Georges Clemenceau, 06500 Castellar.  
Article 11 : Publicité de l'enquête  
Un avis destiné au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera inséré, en caractère apparents, par la mairie, dans deux journaux diffusés dans le département.  
Il sera publié une première fois, au moins quinze jours avant le début de celle-ci, et une deuxième fois, rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête.  
Cet avis sera affiché à la mairie pendant toute la durée d'enquête et publié par tout autre procédé en usage dans la commune ainsi que sur le site internet de la commune.  
Article 12 : Suites de l'enquête publique  
À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification et le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, seront soumis au conseil municipal pour approbation.  
Article 13 : Exécution et transmission de l'arrêté  
Madame la Maire et Monsieur le Commissaire Enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.  
Une ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le préfet et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif.  
Fait à Castellar, le 04 Juillet 2024

La Maire,  
Anne-Marie CURTI

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

## Annonces

immocinematin.com - emplinocinematin.com

Passer votre annonce et payer par   
**04-93-18.70.00**  
(0,15 € T.T.C. la minute)

### Offres d'emploi

#### GENS DE MAISON

Particuliers recherchent GARDIEN bricoleur pour villa à Antibes. Logement + petit salaire (références exigées). Contact entre 18h et 19h au 06.21.18.71.00 ou par mail : j.semaan@hotmail.com

#### COMPTABLE, GESTION, DROIT

 **EUROCOMPTA**  
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

Le cabinet comptable **EUROCOMPTA à La Gaude**

### Recrute

Un collaborateur H/F

Pour la gestion d'un portefeuille clients composé de sociétés, BIC, BNC, SCI.

Autonomie sur poste souhaitée sous les directives d'un expert-comptable.  
Diplôme comptable équivalent Bac+2 et expérience cabinet demandée.

CV par mail à :  
mail@eurocompta.fr

### Demandes d'emploi

#### DIVERS

JARDINIER homme de 28 ans cherche emploi : débroussaillage, taille, entretien espaces verts, aménagement de terrasse. Tél : 06.59.95.24.26

### Vous recherchez une activité à temps partiel ? Un revenu complémentaire ?

**GRUPE nice-matin**  
RÉSEAU SOCIAL DEPUIS 1945

### recherche des PORTEURS.SES DE PRESSE

dont la principale fonction est de déposer nos journaux ou publications dans les boîtes aux lettres des abonnés  
Pour les différents secteurs des Alpes-Maritimes et du Var

Vous êtes dynamique, ponctuel.le et rigoureux.se ? Rejoignez nos équipes logistiques, et participez activement au développement de notre quotidien !

Vous possédez le permis B et un véhicule ?  
Vous avez de bonnes connaissances géographiques de la région ?  
Et avez idéalement une première expérience dans le domaine de la livraison ?

Pour cette activité nocturne, nous vous assurons une **formation interne**, ainsi qu'un **CDI**.  
Rejoignez-nous en nous écrivant par mail ou par courrier à :

recrutement@nicematin.fr  
GRUPE NICE-MATIN  
Service recrutement  
4 Chemin de l'Aranas  
Immeuble UNITY 06200 - NICE



## COLLECTIVITÉS, SOYEZ AU PLUS PROCHE DE VOS CONCITOYENS



Publiez vos concertations, avis d'informations, enquêtes publiques, réunions, bien vacants... dans la page locale de votre commune.

nice-matin var-matin

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

www.diverto.tv

# Diverto

Le meilleur de la TV et des plateformes.

## LA TÉLÉ A CHANGÉ, CHANGEZ D'HEBDO TÉLÉ.

Chaque samedi avec nice-matin